

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/895 :

Portant création d'un marché forain à la Ravine des Cabris

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-895-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/895 : Portant création d'un marché forain à la Ravine des Cabris.

Réglementation - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée, qu'au regard de l'importance démographique de la Ravine des Cabris, il y a lieu d'accompagner le développement de cette agglomération par l'implantation d'équipements de proximité appropriés répondant aux besoins des habitants.

C'est en ce sens qu'est soumis à l'Assemblée le projet de création d'un marché forain à la Ravine des Cabris, sur le parking de la Rue du Général de Gaulle.

Conformément à la législation, ce projet de création a fait l'objet d'une consultation de la commission des foires et marchés qui a émis un avis favorable.

Le nouveau marché dont la capacité d'accueil sera d'environ 60 exploitants forains se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de 16 heures à 20h00, selon les conditions de tarif suivantes :

TYPE D'EMPLACEMENT	TARIF
• 3m X 3m	• 15€/jour
• Camions et remorques <5 mètres linéaires	• 27€/jour
• Camions et remorques >5 mètres linéaires	• 41€/jour

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER la création d'un marché forain à la Ravine des Cabris à compter du 1^{er} octobre 2022 aux conditions énoncées ci-dessus.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-895-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022